

Section du Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, le 20 mars 2020

à

Monsieur le Recteur
de l'académie de Clermont-Ferrand
Rectorat
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND Cédex 1

## Objet:

Continuité scolaire et conditions sanitaires

## Monsieur le Recteur,

Nous venons de prendre connaissance de votre courrier adressé ce jour aux directrices et directeurs, aux inspectrices et inspecteurs de l'Education Nationale, et aux directrices et directeurs académiques. Plusieurs points ont attiré notre vigilance.

Vous évoquez la question de la « continuité pédagogique ». Pour la FSU, l'ensemble de la profession est bien mobilisée.

Il est cependant tout à fait illusoire de penser que nous pourrons garantir les apprentissages fondamentaux et prévenir le décrochage scolaire pendant cette période de crise. Même avec les meilleurs outils du monde, cela impliquerait de nous décharger d'une partie de notre travail sur les familles. Or, elles sont nombreuses à ne pas pouvoir assurer le suivi qui est demandé, ce qui est bien normal puisque c'est le rôle de l'école. C'est pourquoi nous préférons parler d'une « continuité du lien scolaire avec les élèves et les familles », mise en œuvre de façon adaptée par les collègues plutôt que d'une « continuité pédagogique ».

Nous partageons votre avis sur la nécessité de ne pas accroître les inégalités.

Les familles les plus éloignées du milieu scolaire, de l'écrit et/ou du numérique ont droit à un accompagnement adapté. Les personnels de l'Education nationale font tout ce qu'ils peuvent pour le mettre en place. Cependant, il nous semble absolument inconcevable de demander à de nombreuses familles et aux enseignant.e.s de ne pas respecter les consignes de confinement afin de se rencontrer et déposer des documents dans des points relais. Ce premier « geste barrière », comme l'a indiqué à plusieurs reprises le gouvernement, est destiné à limiter les contacts.

La consigne, longtemps restée floue dans le département, est maintenant claire : les enseignants qui n'assurent pas la garde des enfants des personnels soignants doivent rester chez eux. Comment pourraient-ils en même temps se rendre dans des points relais ? Cette situation est ubuesque. Par ailleurs, quels documents peuvent-ils apporter dans la mesure où les écoles leur sont maintenant totalement fermées ? Faut-il comprendre qu'il leur revient d'imprimer et de copier le travail des élèves avec leur matériel personnel ? Nous demanderons donc à nos collègues de continuer à assurer le lien avec les familles comme ils le font actuellement, avec professionnalisme et dévouement.

Peut-être est-il envisagé que cela ne concerne que peu de familles ? Ce serait une vision bien éloignée de la réalité, quatre jours d'expérience suffisent à nous montrer les difficultés rencontrées :

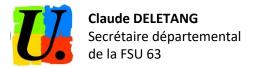
familles injoignables, beaucoup de temps et de pédagogie à leur expliquer le travail à faire, à les impliquer dans la construction d'une véritable continuité du lien scolaire. Nous l'affirmons depuis longtemps, nous le vivons quotidiennement dans nos classes, il est urgent de prendre en main la question du lien entre ces familles et l'école. L'appel unitaire adressée au ministre entre autres par notre fédération et des associations de terrain, l'explique bien et propose des pistes concrètes et simples à mettre en œuvre.

Quant à l'injonction au recours de SMS et d'appels téléphoniques, il est impensable d'exiger cela des enseignant.e.s et/ou des directrices et directeurs, ne serait-ce qu'une fois par semaine. Cela n'entre absolument pas dans les obligations des personnels et pose la question des moyens matériels mis à leur disposition. Encore une fois, nous faisons confiance à nos collègues pour trouver et mettre en place les solutions adaptées.

La situation sanitaire est grave, inédite, mais elle ne doit pas entraîner des demandes en désaccord avec le cadre légal de la profession. Sur ce point, le manque de conditions sanitaires efficaces et en place lors de l'accueil des élèves du personnel de santé dans les écoles d'accueil nous semble un point défaillant par l'absence de moyens et d'un protocole clair préservant les enfants et les enseignants volontaires.

Cela fait longtemps que nos collègues travaillent au quotidien pour la réussite de leurs élèves et vous connaissez, Monsieur le Recteur, leur engagement pour agir contre les inégalités scolaires. Si l'Etat a pris lui-même le risque d'augmenter ces inégalités scolaires en n'assurant pas une formation de qualité, en laissant bon nombre de classes avec des effectifs trop lourds, vous comprendrez bien que l'on ne peut pas demander aux enseignants, dans ce contexte d'école "sans école" de garantir le non-décrochage et un véritable accès aux apprentissages fondamentaux pour tous. C'est pour cela que dans ce contexte, notre fédération demande un moratoire sur les suppressions de postes et la tenue d'un CTSD exceptionnel lors du retour à des conditions normales.

En vous rappelant notre attachement à un service public de qualité et notre engagement sans faille dans une période de solidarité nationale, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, nos respectueuses salutations.





**Isabelle ROUSSY** Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 63

FSU 63 - Fédération Syndicale Unitaire

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND Tél 06.74.03.08.71  $\mbox{\sc k} \frac{fsu63@fsu.fr}{}$ 

SNUipp-FSU 63 – Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et professeurs de collège Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND Tél 04.73.31.43.72 x snu63@snuipp.fr